

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 44

Artikel: De l'influence de la lune
Autor: S.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aucune inquiétude. Tel était notre sentiment, lorsque le compte-rendu qui vient d'être publié sur l'année 1862 nous a démontré que cette sécurité, partagée peut-être par beaucoup de personnes, n'était point complète et qu'il était au contraire *indispensable* de voir les dons et les secours augmenter à l'avenir. En effet, les dons annuels de M. Haldimand s'élevaient chaque année à une somme supérieure à l'intérêt que l'établissement retirera de son legs.

Chaque année il comblait le déficit; mais il n'est plus là et l'année 1862 boucle déjà par un excédant de dépenses de plus de 8000 fr.; le budget de 1864 laisse également prévoir un déficit de 14,000 fr.

Nous voudrions donc appeler l'attention de nos concitoyens sur cette intéressante institution, et quoique notre petit journal ne compte qu'un nombre restreint de lecteurs au dehors de notre canton, c'est à ceux-là surtout que nous voudrions adresser ces quelques mots.

L'asile n'est pas une institution pour le canton de Vaud seulement; son acte de fondation porte: « l'origine étrangère d'un individu, ni sa religion, ne pourront jamais être une cause d'exclusion de l'asile des aveugles de Lausanne. »

Les chiffres suivants prouvent que la direction de l'établissement applique largement les vues des fondateurs.

L'asile renferme en premier lieu un hôpital. Celui-ci, dans l'année 1862, a reçu 208 malades, dont 100 Vaudois, 108 étrangers au canton ou à la Suisse, et, sur ces 108 personnes, 54 seulement habitent le canton de Vaud.

Quoiqu'il soit admis que les soins ne sont pas nécessairement donnés sans rétribution, 180 ont été traités gratuitement, et 28 ont payé une finance dont la somme ne s'est élevée qu'à 961 francs.

Outre l'hôpital, l'asile offre aux malades des consultations entièrement gratuites; l'année 1862 compte 3500 consultations, et des médicaments ont été accordés à des consultants pauvres pour la somme de 244 francs.

En présence du déficit dont nous avons parlé, il serait à désirer que chacun voulût bien se rappeler que l'asile n'est soutenu par aucun gouvernement et qu'il a besoin du concours actif et bienveillant du public.

Nous nous permettons donc de solliciter, entre autres, des secours hors du canton; que les personnes qui connaissent l'asile profitent de temps à autre des réunions de personnes charitables, pour leur parler de cette institution cosmopolite et chrétienne qui donne à tous, mais qui reçoit si peu. Nous pouvons constater à ce sujet le petit nombre de dons qui sont transmis de l'étranger. Que nos compatriotes expatriés veuillent bien attirer l'attention de leurs amis étrangers sur cet établissement qui fait honneur à notre patrie, et nous sommes certains que ces appels auront un heureux résultat. Sans doute, les visiteurs nombreux que l'asile reçoit déposent avec joie leur offrande lorsqu'ils

ont admiré ce remarquable établissement; mais c'est peu (776 fr. pour 1862), et il y a donc nécessité à éveiller la sympathie en faveur de cette œuvre.

G. B.

De l'influence de la lune.

Croyez-vous, cher lecteur, à l'influence de la lune sur la terre, sur nos destinées, sur la pluie et le beau temps, sur les fleurs, les légumes, etc.? Voilà, je l'avoue, une question bien indiscrète! Vous voudriez répondre affirmativement que vous ne l'oseriez, parce que l'on dit et répète partout que ces croyances sont fausses, absurdes, que la science les condamne... et quand la science a parlé, il faut la croire. Mais si l'on vous disait qu'en laissant de côté bon nombre d'exagérations sur le compte de la lune, il peut y avoir du vrai dans le rôle que l'on fait jouer à notre satellite, que la science d'aujourd'hui est moins dédaigneuse à son égard, vous recevriez certainement cette nouvelle avec plaisir. Eh bien! permettez-nous de consacrer quelques lignes du *Conteur* à l'examen de quelques-unes des croyances populaires qui se rapportent à la lune, pour voir ce qu'elles peuvent avoir de sérieux ou d'absurde.

Les diverses influences accordées ou refusées à la lune peuvent se ranger dans les catégories suivantes:

Influence sur la température et les changements de temps.

Influence sur la végétation.

L'influence de la lune sur les changements de temps a été et est encore aujourd'hui contestée par des savants de premier ordre; beaucoup de personnes, au contraire, accordent une confiance absolue, sans bornes, à l'intervention de la pleine lune ou de la lune nouvelle. Chacun a entendu parler, il y a quelques mois, des fameuses prédictions de M. Mathieu (de la Drôme) relatives à la sécheresse et à l'humidité de certaines périodes de jours. Dire que ces prédictions ont été démenties par les faits serait peut-être hasardé, mais dire aussi qu'elles ont reçu une éclatante confirmation serait plus hasardé encore. Il y a toujours tant de vague, d'indécision dans les prophéties relatives au temps que l'on est toujours très-embarrassé pour juger de leur réalisation. On annonce, par exemple, un été humide; mais qu'est-ce qu'un été humide? S'il pleut abondamment pendant quelques jours, on dira qu'il est tombé beaucoup d'eau et que la prédiction s'est réalisée, lors même que l'été aura été généralement beau; si le temps est généralement couvert, qu'il pleuve fréquemment, mais sans que la quantité de pluie tombée soit bien considérable, on aura le souvenir d'un été peu agréable, pluvieux, et le prophète du temps aura encore eu raison; et pourtant entre ces deux étés il y aura une différence du tout au tout; ce qui montre que les prétendues prédictions sont conçues en termes assez larges pour qu'il soit presque toujours possible de prouver qu'elles ont raison... ou qu'elles ont tort.

M. Mathieu (de la Drôme) fondait précisément ses

prédictions sur l'influence de la lune et il croyait pouvoir annoncer le temps, une année à l'avance, avec autant d'assurance que les astronomes peuvent en mettre à prédire l'apparition d'une éclipse de soleil ou de lune. Il n'est pas impossible que l'on parvienne un jour à déduire, de l'observation continue de certains phénomènes, des indications plus ou moins générales sur la marche des saisons, mais encore ces indications ne pourront-elles jamais s'appliquer avec une complète exactitude à toutes les localités et ne pourront-elles jamais précéder d'un bien long intervalle de temps l'époque à laquelle elles se rapportent,

Les phases de la lune sont surtout consultées pour en obtenir des renseignements sur le temps; si la campagne a besoin de pluie, l'agriculteur recourt à l'almanach pour y chercher l'indication d'une nouvelle lunaison; si la pluie, au contraire, met une trop grande persistance à nous visiter, on compte bien qu'elle délogera avec la prochaine pleine lune. Il y a longtemps déjà que l'on a constaté cette influence des phases lunaires. Virgile disait, il y a dix-huit siècles, ce que Delille a traduit comme suit :

Le quatrième jour (cet auguré est certain),
Si son arc est brillant, si son front est serein,
Durant le mois entier que ce beau jour amène,
Le ciel sera sans eau, l'aquilon sans haleine,
L'Océan sans tempête, et les nochers heureux
Bientôt sur le rivage acquitteront leurs vœux.

Pendant la guerre d'Espagne, le maréchal, alors capitaine Bugeaud, lut, dans un manuscrit tombé sous sa main, qu'il résultait d'observations faites simultanément dans le courant du siècle dernier, et suivies avec soin pendant une période de près de cinquante ans, en Angleterre et à Florence, cette loi empirique : *Le temps se comporte 11 fois sur 12 pendant toute la durée d'une lunaison, comme il s'est comporté au cinquième jour de la lune (à partir de la nouvelle lune), si le sixième jour le temps est resté le même qu'au cinquième; et 9 fois sur 12 comme le quatrième jour, si le sixième ressemble au quatrième.* Comme on le voit, cette loi ressemble beaucoup à celle donnée par Virgile et le maréchal Bugeaud, qui la mit constamment en pratique pendant ses longues carrières d'agriculteur et de militaire, la vit se vérifier avec une régularité admirable.

Il serait difficile, après des affirmations aussi positives, de prétendre que le préjugé populaire sur l'influence de la lune ne repose sur rien. Arago lui-même, après avoir longtemps nié cette influence, a fini par l'admettre, sur la foi des observations de plusieurs savants anglais, en tête desquels nous citerons le célèbre astronome Herschel, et desquelles il résulte que les rayons de la lune exercent une action dissolvante sur les nuages (sur ceux bien entendu qui sont placés à une grande hauteur dans l'atmosphère); ce pouvoir de dissolution se fait sentir vers le *quatrième et le cinquième jour* d'une lunaison, et il continue jusqu'après la pleine lune; des faits rapportés il y a deux ans, ensuite de nouvelles et nombreuses observations, confirment pleinement cette assertion.

Si la science a longtemps nié l'influence de la lune sur les changements de temps, c'est qu'elle ne tenait compte de l'action lumineuse et calorifique des rayons lunaires que par les effets que nous en ressentons à la surface de la terre; or, il est maintenant prouvé que ces rayons se refroidissent considérablement en traversant notre atmosphère et qu'ils abandonnent ainsi, à une certaine hauteur, une quantité sensible de chaleur. Le fait de dissipation des nuages, qui s'appelait d'abord un préjugé, n'a donc plus rien de contraire aux lois de physique, *et il demeure constaté une fois de plus que l'opinion populaire ne doit pas être rejetée sans examen* (Arago).

Il ne faudrait pourtant pas conclure de ce qui précède que les changements de temps ne dépendent que de la position de la lune par rapport à la terre; bien d'autres causes sont en jeu qui peuvent contre-balancer l'action de notre satellite. Le voisinage de la mer, de grands cours d'eau, de hautes montagnes, les courants d'air qui s'établissent par suite du réchauffement inégal des diverses portions de l'atmosphère, sont autant d'éléments qui agissent puissamment sur l'humidité ou la sécheresse de l'air et déterminent ce que nous appelons le *temps*.

Acceptons donc les présages que peut nous fournir la lune comme des renseignements approximatifs, mais n'exigeons pas d'elle plus qu'elle ne peut nous donner.

Dans un prochain article nous dirons quelques mots de l'influence de la lune sur la végétation.

S. C.

Le manque de place ne nous a pas permis de publier, dans notre numéro de samedi dernier, la lettre suivante par laquelle nous apprenons avec plaisir que l'institution des commissionnaires, dont nous nous sommes occupé plusieurs fois, sera bientôt un fait accompli.

Correspondance.

Messieurs,

Le succès toujours croissant qu'obtient l'institution des portefaix commissionnaires dans plusieurs villes de la Suisse, telles que Bâle, Zurich, Berne et Genève, joint aux services incontestables qu'elle rend journellement au public de ces villes, m'ont engagé à faire les démarches nécessaires pour parvenir à doter notre ville d'une institution pareille. Quelques difficultés restent à vaincre; néanmoins, je crois devoir annoncer au public lausannois que les démarches faites dans ce but ont abouti, et que la municipalité vient de sanctionner le règlement et le tarif qui lui ont été soumis, en m'accordant en même temps l'autorisation de donner cours à mon entreprise.

Encouragé par les félicitations et les vœux de réussite de bon nombre d'honorables personnes de notre ville, et guidé de plus par le désir d'être l'auteur d'un progrès réel pour Lausanne, j'ose espérer que, dans ces circonstances, le public y étant directement intéressé, son appui ne me fera pas défaut.

Des affiches et des publications ultérieures dans les journaux annonceront d'une manière positive le com-